

Informations de base	
2021/2680(DEA) DEA - Procédure d'acte délégué	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Règlement sur l'infrastructure du marché européen: prolongation de la période de transition prévue par l'article 89, paragraphe 1, premier alinéa Complétant 2010/0250(COD) Subject 2.50.03 Marchés financiers, bourse, OPCVM, investissements, valeurs mobilières 2.50.08 Services financiers, information financière et contrôle des comptes 2.50.10 Surveillance financière	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	ECON Affaires économiques et monétaires		

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
06/05/2021	Publication du document de base non-législatif	C(2021)03114	
06/05/2021	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 3 mois		
19/05/2021	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
08/06/2021	Décision du Parlement	T9-0270/2021	
10/06/2021	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Conseil		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2021/2680(DEA)
Type de procédure	DEA - Procédure d'acte délégué
Sous-type de procédure	Examen d'un acte délégué
Modifications et abrogations	Complétant 2010/0250(COD)
Base juridique	Règlement du Parlement EP 0114-p6
État de la procédure	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Dossier de la commission	ECON/9/05973

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Recommandation de non-objection à l'acte délégué avant expiration du délai		B9-0315/2021	03/06/2021	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0270/2021	08/06/2021	

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	C(2021)03114	06/05/2021	